

Le texte qui suit est susceptible de servir de document de base pour le premier programme de coopération entre la Flandre et l'Ontario, qui s'étendra sur la période comprise entre le 1er janvier 1990 et le 31 décembre 1991.

Art. 1 :

La Communauté flamande (BLOSO) invite les entraîneurs canadiens suivants à venir diriger des stages en Flandre pendant 1 semaine au cours de la période de validité du programme :

- a) un entraîneur de base-ball;
- b) un entraîneur de natation
(dans le cadre du sport à l'école);
- c) un entraîneur de canoë-kayak
(pour l'initiation au canoë et/ou un stage de kayak).

Art. 2 :

La Province d'Ontario invite un entraîneur cycliste flamand à venir diriger un stage pour cyclistes canadiens pendant une durée de 10 jours au cours de la période de validité du programme.

Art. 3 :

Dans le cadre du sport à l'école, la Communauté flamande (BLOSO) invite un groupe de 15 à 20 jeunes canadiens à participer à la 9e Gymnasiade I.S.F., qui se tiendra à Bruges du 20 au 27 mai 1989.

Art. 4 :

La Province d'Ontario invite un groupe de 5 moniteurs flamands de sport amateur à venir suivre un stage au Bark Lake Camp Leadership Centre pendant une durée de 10 jours au cours de la période de validité du programme.

Art. 5 :

La Province d'Ontario invite un expert flamand en sport pour personnes handicapées à effectuer une visite de travail au centre sportif pour handicapés "Variety Village", à Toronto, pendant une durée de 1 semaine au cours de la période de validité du programme.

Art. 6 :

Chacune des parties donnera la possibilité à l'autre de promouvoir la participation d'équipes sportives et d'athlètes de haut niveau à des stages et à des rencontres dans leurs centres sportifs.